

Accumuler	Potentiel	12%
Objectif de cours	7,20€ (vs 6,30€)	
Cours au 25/08/2014(c)	6,42 €	
NYSE Euronext Comp C		
Reuters / Bloomberg	INN.PA / INN.FP	

Performances (%)	Ytd	1m	3m	12m
Perf. Absolue	31,0%	8,8%	16,7%	43,6%
Perf Small 90	10,4%	-1,5%	-5,0%	27,4%

Informations boursières (en M€)	
Capitalisation (M€)	10,6
Nb de titres (en millions)	1,66
Volume 12 mois (titres)	1 949
Extrêmes 12 mois	3,92 € / 7,60 €

Actionnariat	
Denis Thébaud & famille	64%
Flottant	32%
Autocontrôle	4%

Données financières (en M€)				
au 31/03	2013	2014e	2015e	2016e
CA	141,1	125,7	137,1	144,0
var %	-2,2%	-10,9%	9,1%	5,0%
EBE	2,4	2,4	3,2	3,5
% CA	1,7%	1,9%	2,3%	2,4%
ROC	1,5	1,5	2,3	2,6
% CA	1,0%	1,2%	1,6%	1,8%
Rnpg	0,6	0,7	1,2	1,4
% CA	0,4%	0,6%	0,9%	1,0%
Bnpa (€)	0,38	0,45	0,73	0,87
Gearing (%)	36%	6%	17%	14%
ROCE (%)	6%	8%	10%	11%
ROE (%)	4%	5%	7%	8%
Dette nette 2013/14	1,0			
Dividende n-1	0,25			
Yield (%)	3,9%			

Ratios				
	2013	2014e	2015e	2016e
VE/CA (x)	0,1	0,1	0,1	0,1
VE/EBE (x)	5,6	5,6	4,2	3,8
VE/ROC (x)	9,1	8,6	5,9	5,2
PE (x)	17,1	14,4	8,7	7,4

Analyste :
Cécile Aboulian
01 44 70 20 70
caboulian@elcorp.com

Innelec Multimedia

Jeux Vidéo

Des ventes de consoles qui porteront la croissance 2014/15

Publication du chiffre d'affaires T1 2014/15 (avril-juin 2014)

Comme indiqué lors de la publication de son chiffre d'affaires annuel en mai dernier, Innelec affiche un CA T1 en croissance à deux chiffres (+29,2%) à 17,7 M€. Innelec a bénéficié d'un effet de base favorable (-31,7% au T1 2013/14) et de la reprise des approvisionnements en consoles de nouvelle génération (PS4 de Sony et Xbox One de Microsoft).

Commentaires

Compte tenu de la forte saisonnalité traditionnelle sur les ventes de consoles et de jeux, Innelec génère une part peu significative de son chiffre d'affaires sur le T1 (en moyenne 13,4% depuis 3 ans). La tendance observée sur le T1, compte tenu de l'effet de base particulièrement favorable, ne devrait pas se poursuivre sur le reste de l'exercice.

L'exercice devrait toutefois continuer de bénéficier des ventes de consoles à l'image des données de marché de IDG qui font ressortir une hausse des ventes de consoles en France de 24,7% en valeur en 2014 (+0,4% en volume) liée au décollage des ventes des consoles de nouvelle génération. Les ventes de jeux sont elles attendues en baisse de -7,3% en valeur (-11,4% en volume) avec une baisse des ventes de jeux sur les anciennes générations de console qui ne sera pas compensée par la hausse des jeux pour nouvelles consoles. Innelec devrait suivre cette tendance de marché et bénéficier du lancement de la distribution des objets connectés sur le S2 2014/15.

Compte tenu de la publication nous ne changeons pas nos estimations de chiffre d'affaires et attendons un CA 2014/15 de 137,1 M€ (+6,6% sur les neuf prochains mois compte tenu d'un effet de base moins favorable sur les jeux avec le succès de GTA V en 2013/14). Compte tenu de la maîtrise des coûts attendue sur l'exercice, nous attendons un EBE de 3,2 M€ (vs 3,0 M€) et un ROC inchangé à 2,3 M€ avec l'intégration de DAP à hauteur de 0,9 M€ (vs 0,6 M€).

Recommandation

Suite à cette publication et à la mise à jour de nos modèles, notre objectif de cours ressort à 7,20€ (vs 6,30€) et notre recommandation reste à Accumuler.

Prochain évènement : Publication du CA S1 2014/15 le 14/11/2014

Système de recommandations :

Les recommandations d'EuroLand Corporate portent sur les douze prochains mois et sont définies comme suit :

Achat : Potentiel de hausse du titre supérieur à 15% en absolu par rapport au cours actuel, assorti d'une qualité des fondamentaux.

Accumuler : Potentiel de hausse du titre compris entre 0% et 15% en absolu par rapport au cours actuel.

Alléger : Potentiel de baisse du titre compris entre 0% et 15% en absolu par rapport au cours actuel.

Vente : Potentiel de baisse du titre supérieur à 15% en absolu par rapport au cours actuel, valorisation excessive.

Sous revue : La recommandation est sous revue en raison d'une opération capitalistique (OPA / OPE / Augmentation de capital...), d'un changement d'analyste ou d'une situation de conflit d'intérêt temporaire entre Euroland Corporate et l'émetteur.

Historique de recommandations à compter du 04/09/2013

Achat : Du 19/11/2013 au 15/12/2013

Accumuler : Du 04/09/2013 au 18/11/2013 et du 16/12/2013 au 17/02/2014 et depuis le 16/05/2014

Alléger : Du 18/02/2014 au 15/05/2014

Vente : (-)

Sous revue : (-)

Historique des recommandations du 19/11/2012 au 03/09/2013:

Achat :

Neutre : Du 26/08/2013 au 03/09/2013

Vendre : (-).

Sous revue : (-)

Méthodes d'évaluation :

Ce document peut évoquer des méthodes d'évaluation dont les définitions résumées sont les suivantes :

1/ Méthode des comparaisons boursières : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou d'un profil financier similaire. La moyenne de l'échantillon établit une référence de valorisation, à laquelle l'analyste ajoute le cas échéant des décotes ou des primes résultant de sa perception des caractéristiques spécifiques de la société évaluée (statut juridique, perspectives de croissance, niveau de rentabilité...).

2/ Méthode de l'ANR : l'Actif Net Réévalué est une évaluation de la valeur de marché des actifs au bilan d'une société par la méthode qui apparaît la plus pertinente à l'analyste.

3/ Méthode de la somme des parties : la somme des parties consiste à valoriser séparément les activités d'une société sur la base de méthodes appropriées à chacune de ces activités puis à les additionner.

4/ Méthode des DCF : la méthode des cash-flows actualisés consiste à déterminer la valeur actuelle des liquidités qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash flows sont établies par l'analyste en fonction de ses hypothèses et de sa modélisation. Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés par l'analyste, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société.

5/ Méthode des multiples de transactions : la méthode consiste à appliquer à la société évaluée les multiples observés dans des transactions déjà réalisées sur des sociétés comparables.

6/ Méthode de l'actualisation des dividendes : la méthode consiste à établir la valeur actualisée des dividendes qui seront perçus par l'actionnaire d'une société, à partir d'une projection des dividendes réalisée par l'analyste et d'un taux d'actualisation jugé pertinent (généralement le coût théorique des fonds propres).

7/ Méthode de l'EVA : la méthode "Economic Value Added" consiste à déterminer le surcroît annuel de rentabilité dégagé par une société sur ses actifs par rapport à son coût du capital (écart également appelé "création de valeur"). Ce surcroît de rentabilité est ensuite actualisé pour les années à venir avec un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital, et le résultat obtenu est ajouté à l'actif net comptable.

DETECTION DE CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

Corporate Finance	Intérêt personnel de l'analyste	Détention d'actifs de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrat de liquidité	Contrat Eurovalue*
Non	Non	Non	Non	Non	Oui

* Animation boursière comprenant un suivi régulier en terme d'analyse financière avec ou non liquidité

La présente étude est diffusée à titre purement informatif et ne constitue en aucune façon un document de sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des instruments financiers émis par la société objet de l'étude.

Cette étude a été réalisée par et contient l'opinion qu'EuroLand Corporate s'est forgée sur le fondement d'information provenant de sources présumées fiables par EuroLand Corporate, sans toutefois que cette dernière garantisse de quelque façon que ce soit l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations et sans que sa responsabilité, ni celle de ses dirigeants et collaborateurs, puisse être engagée en aucune manière à ce titre. Il est important de noter qu'EuroLand Corporate conduit ses analyses en toute indépendance, guidée par le souci d'identifier les atouts, les faiblesses et le degré de risque propre à chacune des sociétés étudiées. Toutes les opinions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette étude reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis, ni notification.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la société objet de la présente étude, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette étude.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la société mentionnée dans la présente étude, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière. Les performances passées et données historiques ne constituent en aucun cas une garantie du futur. Du fait de la présente publication, ni EuroLand Corporate, ni aucun de ses dirigeants ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque décision d'investissement.

Aucune partie de la présente étude ne peut être reproduite ou diffusée de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, seules les personnes considérées comme « personnes autorisées ou exemptées » selon le « Financial Services Act 1986 » du Royaume-Uni, ou tout règlement passé en vertu de celui-ci ou les personnes telles que décrites dans la section 11 (3) du « Financial Services Act 1986 (Investment Advertisement) (Exemption) order 1997 » peuvent avoir accès à ce document. Celui-ci ne saurait être distribué ou communiqué, directement ou indirectement, à tout autre type de personne. Toute personne qui viendrait à être en possession de cette publication doit s'informer et respecter de telles restrictions. De même, cette publication ne peut être diffusée aux Etats-Unis ni à ses ressortissants. Les valeurs mobilières faisant l'objet de cette publication n'ont pas été enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission et envoyer ces études à un résident des Etats-Unis est interdit.

Il est possible que EuroLand Corporate ait conclu avec l'émetteur sur lequel porte l'analyse financière un contrat en vue de rédiger et diffuser une (ou plusieurs) publication(s), laquelle (lesquelles) a (ont) été relue(s) par celui-ci. Toutefois, le cas échéant, ces publications ont été réalisées par EuroLand Corporate de façon indépendante, conformément à la déontologie et aux règles de la profession.

EuroLand Corporate
17 avenue George V
75008 Paris
01 44 70 20 80